

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 novembre 2009 A 21 HEURES

L'an deux mille neuf, le jeudi 12 novembre 2009 à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO PAYROS, PERES, SEGAT, NAVARRE, DARBAS, LAFFARGUE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal du jeudi 1er octobre 2009.

ORDRE DU JOUR :

Désignation des délégués du Syndicat AEP
Nomination Président Commission Vie Associative et Sports
Décisions modificatives service assainissement
Examen divers devis
Résiliation bail de location école NASRI
Convention cadre CNEPT
Lotissement : Proposition Maître Vidal
Accessibilité voirie et diagnostic ERP
Travaux SDEG éclairage public RD48 – P9 Piscine
Projet parc acrobatique
Recrutement agents recenseurs – nomination coordonnateur
Commission taurine
Signalisation ADOM
Suppression budget caisse des écoles
Questions diverses

Mademoiselle Hélène FABRE est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués du Syndicat AEP

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 1^{er} octobre dernier, le vote du conseil municipal en faveur de la dissolution du Syndicat AEP d'Aignan et de l'adhésion de la commune au SIAEP de Riscle.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner les délégués titulaire et suppléant et propose de reconduire Monsieur NAVARRE au poste de titulaire.

Monsieur PERES Alain se porte également candidat, plusieurs conseillers souhaitent un vote à bulletin secret.

Le résultat du premier tour est le suivant :

- Monsieur NAVARRE Patrick : 7 voix
- Monsieur PERES Alain : 6 voix
- 1 bulletin nul

Monsieur NAVARRE Patrick est nommé délégué titulaire de la commune d'Aignan au sein du nouveau syndicat des eaux.

Pour le poste de délégué suppléant, Mme Chantal SARNIGUET et M. MURADORE Michel font acte de candidature.

M. Michel MURADORE est élu, au 3^e tour, par 7 voix pour contre 6 voix pour Mme Chantal SARNIGUET et 1 voix pour M. PERES Alain.

Nomination Président Commission Vie Associative et Sports

Monsieur le Maire rappelle la démission de Mme Chantal SARNIGUET de son poste de Présidente de la Commission Vie Associative et Sports et indique que M. PAYROS Marc est candidat à cette fonction.

Un vote à bulletin secret le désigne élu par 7 voix pour, 1 voix pour M. Navarre, 1 voix nulle.

Décisions modificatives service assainissement

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à 2 décisions modificatives :

- Un virement de crédit de 282,- € afin de rembourser M. HUGUES John de factures d'assainissement payées à tort pour un montant total de 363,07 €
- Une écriture en dépense et recette pour une immobilisation de 878,- € omise lors du budget.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Examen divers devis

- Monsieur le Maire présente un devis de la société ISS HYGIENE SERVICES de Lescar, contactée dans le cadre d'une campagne de dératisation pour l'agglomération de la commune.
La proposition d'une somme de 644,- € HT + 130,- € HT de produits est validée par l'ensemble du Conseil.
- M. Jacques LABADIE, Président de la Commission Bâtiments rappelle qu'au cours de la dernière réunion de la commission, il avait été décidé d'approuver les travaux prévus au budget primitif 2009, d'aménager le parvis devant la scène extérieure de la salle polyvalente.

Deux devis sont examinés :

MASSAROTTO Pierre d'Arblade le Haut ----- 23810,60 € HT

SARL DONASSANS Jean Claude de Loudebat ----- 19887,50 € HT

Mlle FABRE et M. PERES votent contre ces travaux. Mme SARNIGUET et M. LAFFARGUE s'abstiennent.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide de retenir la proposition de l'entreprise DONASSANS pour 19887,50 € HT (dix neufmille huit cent quatre

vint sept euros et cinquante centimes) et 23785,45 € TTC (vingt trois mille sept cent quatre vingt cinq euros et quarante cinq centimes)

- Un devis de 758,- € proposé par M. MAUBAREIGT est accepté pour une cabine de douche à installer au studio du Presbytère.
- Un accord de principe est donné pour l'entretien d'un chemin de randonnée, d'un montant de 1044,- € HT, établi par la Société ASTER de CONDOM. Ce travail serait effectué suite à la remise en état dudit chemin par le SIRA.

Résiliation bail de location école NASRI

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. et Mme NASRI Mohamed, domiciliés 10, Avenue du Docteur Dousset à Aignan, qui souhaitent résilier le bail de location du logement qu'ils occupent à l'école, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Convention Cadre CNFPT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un certain nombre de formations pouvant être suivies par le personnel communal sont payantes.

Il convient, afin qu'elles puissent être organisées, de signer une convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Lotissement : proposition Maître Vidal

Monsieur le Maire rappelle le dossier, explique avoir avancé avec les services de la Semgers sur le règlement du lotissement et du glissement de terrain. Vu la complexité du dossier, il ajoute qu'il souhaite entourer ces négociations des services d'un spécialiste dans le droit public et a rencontré Maître Eric VIDAL, Avocat inscrit au barreau de Bordeaux. Maître VIDAL propose, pour la rédaction de l'étude, la présentation aux élus et divers conseils, un devis de 1600,- € HT et d'assister la commune dans la rédaction des actes et leur régularisation, sur la base d'un taux de vacation horaire de 210,- € HT, frais de dossier compris.

A la demande de M. PERES Alain, Monsieur le Maire donne à nouveau quelques éléments du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal approuve la demande de Monsieur le Maire par 8 voix pour. 6 conseillers s'abstiennent ; Mmes SARNIGUET – PESQUIDOUX – Mlle FABRE – MM. BERGAMO – LAFFARGUE et PERES.

Accessibilité voirie et diagnostic ERP

Monsieur le Maire remémore la convention passée avec les services de la DDEA au sujet du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et précise qu'il convient maintenant :

- De lancer les études pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité
- D'adhérer au groupement de commande, par convention constitutive avec diverses communes du canton, la commune de Castelnavey étant désignée comme coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Travaux SDEG éclairage public RD48 – P9 Piscine

Monsieur le Maire communique l'estimation des travaux d'éclairage public liés à l'esthétique sur le P9 Piscine, suite à l'enfouissement des réseaux, Avenue de l'Armagnac.

Un devis de 37109,67 € pour 12 mats + 12 lanternes de style et divers travaux est proposé, sachant que la subvention du SDEG de 30 % viendra minorer la facture de 11132,90 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Projet parc acrobatique

Monsieur le Maire rend compte d'un rendez-vous qu'il a eu avec M. TISNE Pierre, gérant de la société SARL PYRENEES CANYON au sujet du projet de parc acrobatique.

Monsieur Xavier LAFFARGUE, conseiller municipal, chargé du dossier, précise que cet espace de loisirs pourrait être implanté à l'ancien camping municipal, dans la forêt pour une ouverture en juin 2010 et sera à la charge financière de la société.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Recrutement agents recenseurs – nomination coordonnateur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Il indique que le coordonnateur de l'enquête sera la secrétaire de mairie, Mme CARBONNIER.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions la collecte des informations auprès des administrés, il propose de recruter Mmes HOGNE Brigitte et THORIGNAC Denise.

3 conseillers s'abstiennent : Mmes Sarniguet et Pesquidoux, M. Peres ; les autres conseillers approuvent ces recrutements.

Commission taurine

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider l'adhésion de la commune à l'Union des villes taurines de France, adhésion effective depuis 1990 mais non formalisée.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion.

Signalisation ADOM

Monsieur le Maire rappelle le dossier signalisation pour lequel les commerçants, artisans ou autres de la commune avaient participé à l'achat de panneaux indiquant leur activité sur le territoire.

Monsieur le Maire indique que l'association ADOM TRAIT D'UNION s'est rattachée tardivement à l'opération mais peut bénéficier de panneaux identiques pour un coût à sa charge de 752,64 € HT et 900,15 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord ; une convention sera signée et une facture établie.

Suppression budget des écoles

Monsieur le Maire explique que le budget des écoles ne fonctionne plus depuis 2005, date du transfert à la Communauté de Communes Terres d'Armagnac et qu'il convient maintenant de le supprimer.

Accord de l'assemblée.

Questions diverses

➤ Horloge église

Monsieur le Maire rend compte d'une visite qu'il a effectuée à l'église Saint Saturnin en compagnie de M. GRAY Brian, membre de l'Institut Horloger de Grande Bretagne, passionné des vieilles horloges et curieux du devenir de celle de l'église, arrêtée depuis environ 100 ans.

A suivre par la commission patrimoine.

➤ Photo aérienne

Monsieur le Maire rappelle la visite de Monsieur Franck CHEVALLIER qui proposait à la vente des vues aériennes de la commune.

A l'exception de M. PERES Alain qui s'abstient, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'une photo au prix de 440,- €.

➤ Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'association qui fait part de son inquiétude relative à la fusion des syndicats d'adduction d'eau potable d'Aignan et Riscle et à la suppression du siège administratif du S.I.A.E.P. d'Aignan.

L'association aurait souhaité la tenue d'une réunion publique sur le devenir du syndicat qui peut influencer l'activité économique d'Aignan.

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire, précise qu'il n'est pas Président du S.I.A.E.P. d'Aignan pour organiser cette réunion publique, que l'ensemble des conseillers municipaux ont été informés par mail d'une réunion d'information sur ce sujet (sauf Madame Sarniguet en raison d'une erreur d'adressage) et que peu d'entre eux se sont déplacés pour connaître les motivations d'un tel projet sur lequel le conseil syndical travaille depuis de nombreux mois.

En ce qui concerne le projet, il a pour seul but la défense de l'intérêt des abonnés en assurant la production d'une eau de qualité en quantité suffisante

pour tous. La mise en place d'une liaison avec le syndicat nord-est de Pau sécurisera cet approvisionnement.

Ce projet intégré dans le cadre d'un schéma départemental souhaité par les services de l'état et le CDG doit aussi permettre de réaliser des économies de fonds publics substantielles tout en faisant preuve de solidarité auprès des collectivités qui ne sont plus en mesure de produire de l'eau (Plaisance et Barcelonne).

Le Conseil Syndical est souverain dans ses choix, les délégués des communes ont travaillé pour maintenir un service public de qualité. Ce choix a été acté par le Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2009.

➤ Communauté de Communes

M. le Maire annonce au Conseil que la commune d'AVERON BERGELLE s'apprête à rejoindre la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 25.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 16 novembre 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 16 novembre 2009

Le Maire,

Philippe BARATAULT